

09/2023

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le 12/09/2023



ID : 066-266600170-20230831-DRPA09\_2023-DE



REPUBLIQUE

Département des Pyrénées-Orientales

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA

### Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration N°09/2023

Convocation en date du :  
28/08/2023

Nombre de membres titulaires en exercice : 17  
Présents : 14  
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :

Transmission en préfecture en date du :

Accusé de réception en Préfecture du :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier)

Séance du 31 août 2023 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire et Présidente, A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

#### Présents :

M. HERETE Jean-Victor, Mme HERBAIN Danielle, Mme YOVANOVITH Magali, Mme BERIO Simone, M. LLAURENSY Alain (arrivé à 16h40), Mme SITJA Christine, Mme BONAVENT Paulette, M. BORGES Albano, Mme DUFOUR Jeannine, Mme MACABIES Marie-José, M. RIOUTTON Michel, M. VILA Patrick, M. YOVANOVITH Jean-Claude.

#### Procurations :

Mme MERCIER Kathleen a donné procuration à M. BERIO Simone, Mme AUSSEIL Annick a donné procuration à Mme COSTA Marie,

#### Absents :

Mme BONASTRE Martine.

#### Secrétaire de séance :

Mme YOVANOVITH Magali

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU CONTRAT DE SÉJOUR

Le Président de séance expose :

Suite à un contrôle du service de la concurrence, consommation et répression des fraudes, il nous a été demandé d'apporter certaines modifications au contrat de séjour.

Ces modifications précisent entre autres : le détail des prestations individuelles et collectives, les conditions financières et de résiliations ainsi que les coordonnées obligatoires du médiateur de la consommation. Ce nouveau contrat de séjour a été validé à l'unanimité par les membres du Comité de Vie Sociale en date du 22 août dernier.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 16 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)**

**des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le nouveau contrat de séjour ;

**AUTORISE** Mme le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles en la matière.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**



La Présidente,  
Marie COSTA